

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n° 552 nommant président ad hoe du tribunal supérieur d'appel M. Bonneville, directeur de l'Office des changes,

n° 552

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
12 mai 1947

Numéro JO
n° 4 du 31/05/1947

Date du numéro
31 mai 1947

VISAS

Le Gouvornour de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable da colonie par décret du 18 juin 1884

Vules d'creis des 4 février 1904 et 27 juillet 1914 portant réorganisation du service de la justice à la Côte française des Somalis

Vule décret du 22 août 192S déterminant le statut de la magistrature coloniale

Vul'absence du président du tribunal supérieur d'appel et la nécessité de juger les affaires pendantes devant le tribunal supérieur

Sur la proposition de M. le procureur de la République, chef du service judiciaire,

TEXTE INTÉGRAL

M. Bonneville (Jacques), directeur de l'Office des changes, docteur en droit, est nommé président « du tribunal supérieur d'appel 'pour juger les affaires après Affaires correctionnelles. Lipa Zabrovskv et Icchack Yzevntzki détenus : infraction au décret du 2 février 1955 modifié par les décrets du 12 octobre 1955 et du 12 mai 1957 concernant les conditions d'admission et de séjour des étrangers à la Côte française des Somalis, Chambre du Conseil Demande en réhabilitation du sieur Mohamed Daleita. Avant d'entrer en fonctions M. bonne ville (jacques) prôtera 1 serment prescrite par la loi devant M. le Gouverneur,

le gouverneurP.

H SIRIEX